



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0565

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0565

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux économiques

L'enjeu du développement des technologies de l'information sur le territoire de la Communauté urbaine dans le domaine économique est triple :

- favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans le tissu économique en encourageant les entreprises locales à s'approprier ces technologies nouvelles qui leur permettent des gains de productivité et une ouverture vers l'international. Le principal acteur de cette démarche est l'Espace numérique entreprises qui sensibilise et accompagne les entreprises traditionnelles ;
- créer les conditions favorables au développement des technologies de l'information et de la communication en tant que secteur d'activité sur le territoire avec Lyon Infocité, c'est-à-dire attirer ou développer les entreprises du secteur informatique, télécommunications et de l'ensemble du numérique qui représentent sur l'agglomération lyonnaise environ 2 700 entreprises et 25 000 emplois ;
- promouvoir le pôle de compétitivité Imaginove où Lyon dispose de nombreux atouts : des leaders mondiaux au niveau de l'édition, des studios de développement, des laboratoires de recherche et des organismes de formation. Lyon Game pilote au sein du pôle de compétitivité Imaginove l'offre de services aux entreprises du jeu vidéo.

Soutien de la Communauté urbaine à Lyon Infocité

Dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, la Communauté urbaine soutient depuis 1999 l'association Lyon Infocité qui anime le secteur des technologies de l'information et de la communication. Lyon Infocité compte désormais 180 adhérents (contre 90 en 2000).

Bilan des actions 2008

Dans un contexte économique tendu, le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies se distingue et marque un très fort développement de l'ordre de +7% en 2008. Les domaines de l'édition logicielle et les activités de conseil et d'intégration sont les moteurs de cette économie numérique.

Dans ce contexte, l'action menée par Lyon Infocité a eu pour objectif d'accélérer la professionnalisation, de développer la lisibilité et d'orienter le positionnement de l'offre lyonnaise face à un marché qui reste concurrentiel et cyclique :

- développement et structuration de la dynamique des clubs avec 6 clubs d'entreprises qui se réunissent une fois tous les deux mois et qui organisent des événements business réguliers à destination des donneurs d'ordres,
- développement du Cluster EDIT - Software en Rhône-alpes. Il regroupe 450 éditeurs dont 200 ayant déclaré leur intention de participer activement aux 4 axes de travail, performance, innovation, international et formation. Le profil des actions a été divers : petit déjeuner, 5 à 7, matinée ou encore actions collectives. Ainsi, a été réalisée une matinée Marketing Produit chez les éditeurs de logiciel qui a permis de réunir plus de 50 entreprises de l'édition de logiciel. Des actions collectives comme Go export, Croissance Editeur Rhône-Alpes ou encore le

programme de R&D ont réuni presque 45 entreprises. Plus de 125 entreprises différentes ont participé aux actions cette année, des liens ont été tissés avec un autre cluster TIC en Europe (Cluster TIC wallons), une délégation d'éditeurs s'est rendue en Californie voir comment fonctionne la filière dans la Silicon Valley et a noué des liens avec des acteurs importants,

- confirmation de la place des Interconnectés dans le paysage événementiel national avec une 5^e édition riche de 600 participants (stable depuis trois ans) et une ouverture réussie aux territoires européens,

- assurer une présence active et mettre en place une dynamique collective sur les grands rendez-vous locaux, nationaux et internationaux du secteur : 3GSM (Barcelone), Devcom, IT Partners, JDLL, Progiciels, cebit, etc...

Globalement le secteur du jeu vidéo a connu sur l'année 2008 une croissance encore forte. Les indicateurs (emploi, chiffre d'affaires, commandes) sont en outre extrêmement positifs pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur :

- essaimage des programmes commercial, international et formations au sein du pôle/cluster Imaginove,
- animation de 2 clubs d'entreprises : Serious Games et Dématérialisation des contenus,
- installation du Serious Games Summit Europe comme événement de référence en Europe sur la question des Serious Games pour l'industrie et les collectivités locales avec une 4^e édition riche de 300 participants,
- développement des 1^{ères} formations universitaires consacrées aux métiers du jeu vidéo : Gamagora avec 45 étudiants formés par an à Lyon au sein de l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'Université de Lyon et du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES),
- forte présence mutualisée sur de nombreux événements: GC@GDC(San Francisco), Gamme connection (Lyon, San Francisco), Marché international du Film d'animation (Annecy), Game convention (Leipzig),...avec un objectif de promotion des entreprises de la filière situées en Rhône-Alpes.

Programme d'actions 2009

Les investissements en TIC resteront un enjeu important pour la compétitivité des entreprises (souplesse, réactivité, ...) et des administrations (réduction des coûts, efficacité).

L'objectif de Lyon Infocité est d'accompagner les entreprises sur des marchés qui devraient se maintenir en leur proposant des actions autour de deux axes : animation sectorielle avec les clubs et le développement d'une offre spécifique dédiée aux entreprises à potentiels.

Animation sectorielle

Lyon Infocité poursuit en 2009 l'animation de clubs : le club des agences et prestataires Internet, le club de l'externalisation, le club de la mobilité, le club des éditeurs et le club des logiciels libre.

De façon générale, les actions mises en œuvre au sein des clubs ont une visée de développement business des membres :

- actions collectives de découverte de marchés,
- actions de formation continue des industriels,
- action de mise en relation Grands groupes/PME.

Cette année également les clubs vont s'ouvrir à d'autres réseaux importants pour le développement des membres : business angels, monde de la recherche, de l'enseignement etc...

L'animation des clubs se fait tout au long de l'année, en moyenne six réunions par an par club et des réunions intermédiaires de travail.

L'animation sectorielle s'opère aussi par la mise en réseau des industriels du domaine. Dans ce cadre Lyon Infocité organise les Rendez-vous des acteurs du numérique.

Le networking est devenu essentiel afin de permettre aux acteurs de la filière de se rencontrer et d'identifier les compétences et savoir-faire présents sur le territoire.

Cela permet de créer une véritable dynamique sectorielle et de provoquer des rencontres jusqu'alors impossibles entre des acteurs d'horizons différents : PME/ Grands acteurs.

L'objectif est d'organiser un rendez-vous mensuel régulier pour se retrouver entre acteurs du secteur, fixé sur une durée d'un an dans les agendas des entreprises du secteur.

Un lieu fixe permettant chaque mois un apport d'expertise technique ou métier pour toutes les entreprises de l'association.

Offre de services auprès des entreprises à haut potentiel

Le secteur du numérique évolue très vite et se doit d'être en permanence en phase avec ces mutations.

De plus, le secteur en région est dynamique et certaines entreprises méritent d'être distinguées pour leur efficacité et leur performance économique.

Par conséquent le souhait est de cibler les adhérents à fort potentiel et les accompagner dans leurs besoins de développement et de communication.

L'objectif est d'identifier des acteurs à forts potentiels (10 entreprises) et de les accompagner sur leurs problématiques spécifiques (levée de fonds, gestion de la croissance, internationalisation, communication et marketing).

Sur la partie loisirs numérique, les industriels représentés par l'association lyonnaise ont souhaité développer leur plan d'action en 2009 dans le cadre du pôle de compétitivité Imaginove.

Financement des actions 2009

La Communauté urbaine apporte pour 2009 une subvention globale de 50 000 € à Lyon Infocité pour le financement des actions liées aux technologies de l'information et de la communication :

Bilan				
Actions	Recettes privées	Conseil Général	Communauté urbaine	Total
Clubs entreprises	54 000 €	22 500 €	30 000 €	106 500€
RDV du numérique	6 000 €	7 500 €		13 500 €
services aux entreprise à potentiel			20 000 €	20 000 €
total	60 000 €	30 000 €	50 000 €	140 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique

DELIBERE

1°- Approuve la convention de subvention 2009 à intervenir avec Lyon Infocité et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € pour le programme d'actions 2009.

2°- Autorise monsieur le président à signer la convention avec Lyon Infocité précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versé dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la présente convention à l'association et le solde, soit 20 %, sera versé sur demande d'Infocité et au vu d'un rapport d'activité complet, ainsi que des comptes approuvés de l'association (bilans et comptes de résultat).

3°- La dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 et 2010 - compte 657480 - fonction 90 - opération 1577, selon la répartition suivante : 80 % versés en 2009 soit 40 000 € et 20 % versés en 2010, soit 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.